



Compte-rendu du Conseil Communautaire du  
**3 septembre 2014**  
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

**Titulaires / Suppléants**

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	Pouvoir à Emmanuel Correia
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Guillaume Rousset
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	X
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

**Assistait en outre à la réunion :**

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 25 juin 2014
- Personnel
- Décisions modificatives
- Projet de territoire
- Dynamiques économiques

- Environnement et transition énergétique
- Culture
- Sport
- Patrimoine
- Administration générale
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le 3 septembre à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 19 août 2014.

Avec 16 présents avec voix délibérative et 2 pouvoirs, sur 27 conseillers communautaires et 6 conseillers communautaires suppléants, le quorum est atteint.

Christian Maerten est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25 juin 2014**

Le Président indique suite à la demande exprimée au dernier conseil, le compte rendu de la séance du 25 juin a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

Pascale Brun s'interroge sur le renouvellement de la ligne de trésorerie d'Ardes Communauté. Bernard Veissière indique que ce point a été évoqué et que la négociation fait partie des délégations.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Personnel**

Le Président expose que la commission « Vie Intercommunale et moyens associés » s'est réunie pour examiner une proposition d'évolution de l'organigramme d'Ardes Communauté, produite par le directeur. Il passe donc la parole à Alexandre Duboc

Celui-ci explique le **contexte** de cette révision :

- Le renouvellement des mandats électoraux en mars / avril 2014, la mise en place de commissions thématiques au sein d'Ardes Communauté,
- La mise en œuvre du « document unique » de prévention des risques,
- Les effectifs qui se sont nettement accrus avec l'évolution des services
- L'évolution potentielle des compétences de la collectivité, et des collectivités elles-mêmes...

amènent la nécessité de formaliser une nouvelle organisation du fonctionnement des services.

Le **constat** qui se dégage de 10 mois d'observation est le suivant :

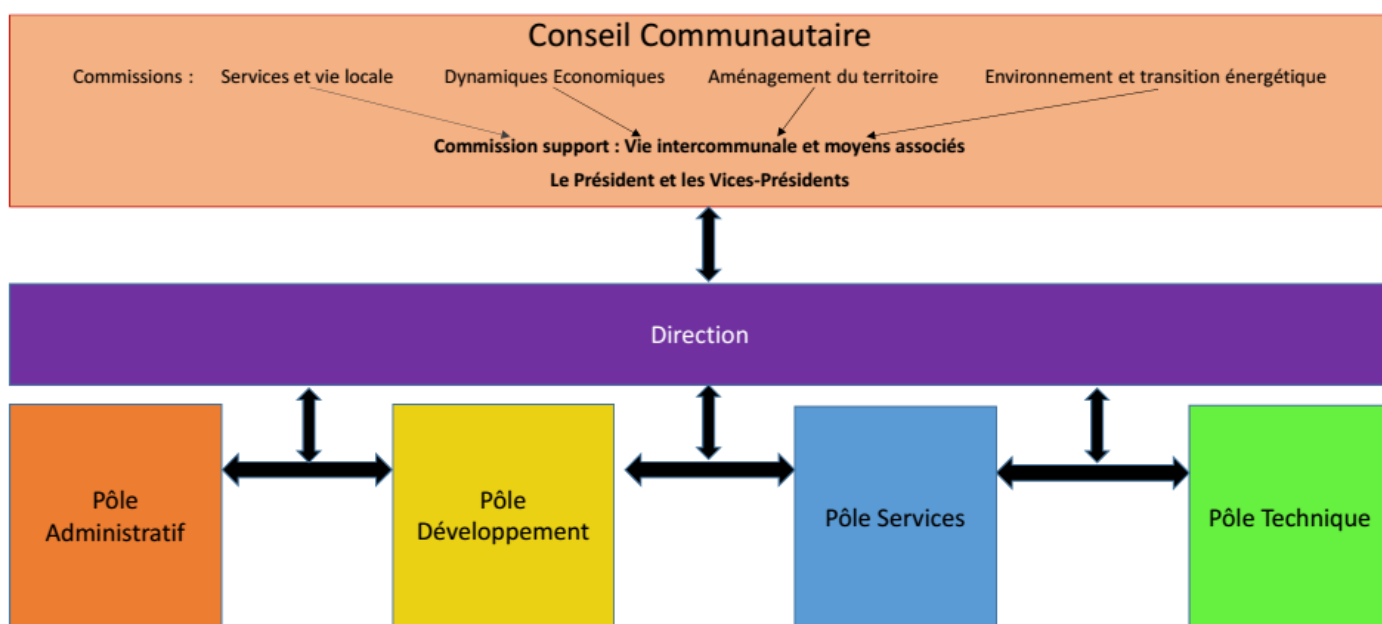
- Différentes entités « vécues » : service administratif, service technique, CIAS, maison de pays, bureau de presse...
- Des inégalités de fonctionnement : le document unique met en lumière des salariés à différents rythmes... des sentiments parfois d'isolement (presse, maison de pays), des manques de communication entre les personnels,...
- Des répartitions des fonctions se sont faites au fur et à mesure de l'élargissement des compétences d'Ardes Communauté et de l'agrandissement de l'effectif.

Les **principes** qui ont guidés la réflexion sont :

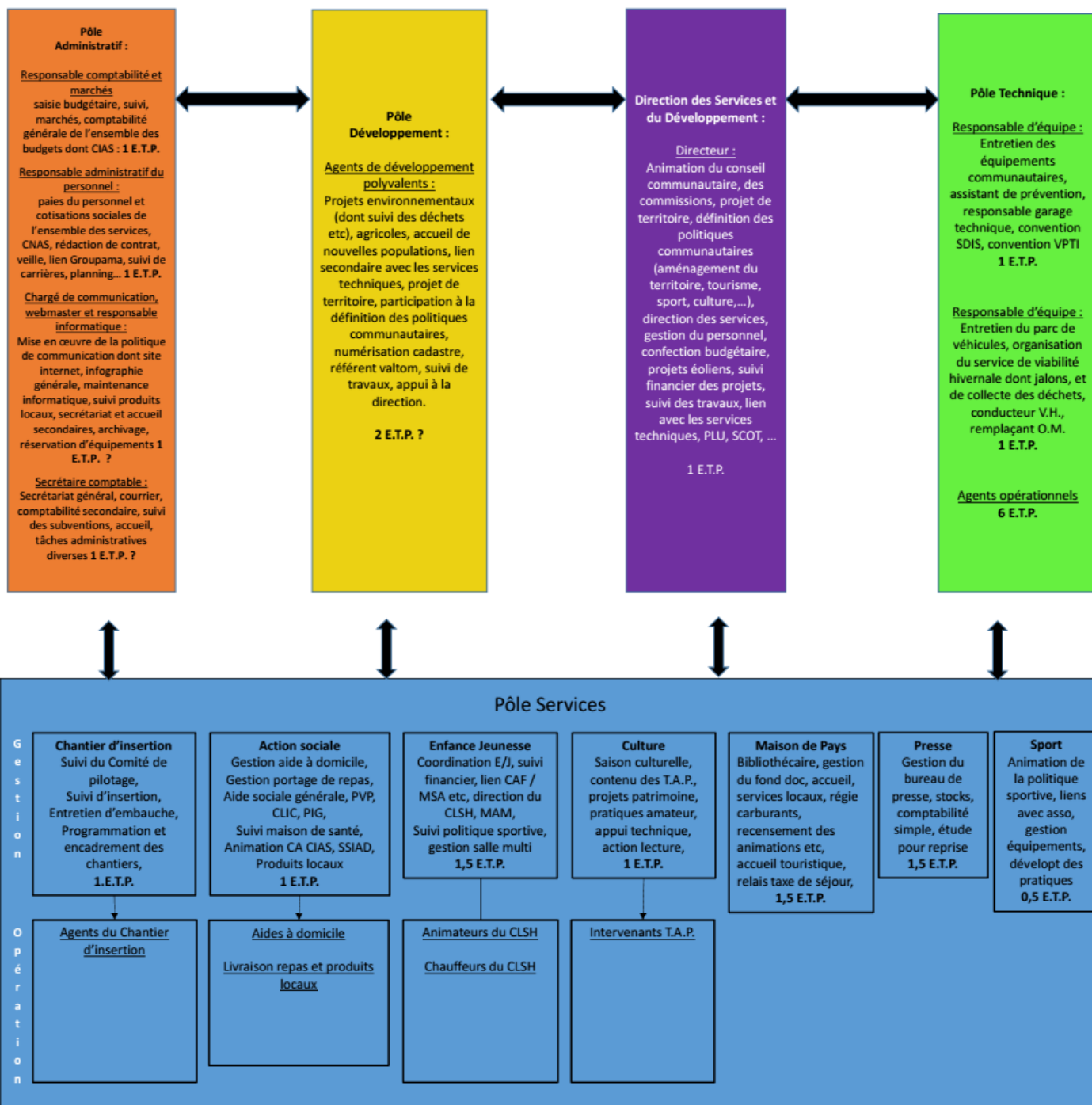
- Toutes les compétences d'Ardes Communauté doivent être lisiblement exercées.
- Quel que soit le service, il n'en reste pas moins qu'une seule entité territoriale : Ardes Communauté.
- Passer d'un effectif à une équipe.
- Les adéquations « personne / poste » et « poste / besoins » doivent être recherchées et optimisées.

Le travail mené permet de définir l'organigramme fonctionnel suivant :

- Une direction mixte « des services et du développement »
- Un pôle « moteur » de la collectivité : le pôle développement attaché directement à la direction et aux élus
- Trois pôles résultant des actions motrices de la collectivité : un pôle administratif, un pôle technique, un pôle de gestion de services à la population.



Chaque **pôle** est détaillé ci-après au vu de la situation et des effectifs **souhaitables**. Ce détail s'assortit de fiches de postes. Les différents niveaux de responsabilité : direction / développeur / gestionnaire / opérateur correspondent à différents niveaux salariaux et hiérarchiques, traduits notamment dans les rémunérations.



Cette situation « idéale » ou du moins correspondant au mieux aux besoins d'Ardes Communauté, amène à envisager des changements dans l'organigramme des personnels actuels, en fonction de facteurs externes.

L'évolution à terme (bulles rouges) est conditionnée à la concertation avec les salariés, avec les partenaires potentiels (SICTOM, Lembron Val d'Allier,...) et à des renouvellements de poste, remplacements ou recrutements potentiels correspondants à la réalité des besoins d'Ardes Communauté.

Différents éléments sont à prendre en compte :

- 1) La reprise du bureau de presse par un privé

Quel qu'il soit, la reprise du bureau de presse par un privé amène d'une part la suppression du poste dédié, la récupération d'un tiers ou mi-temps (autres permanences) et du temps de comptabilité

2) Des mutualisations possibles et/ou nécessaires

La mutualisation entre les différents niveaux de collectivité, bien que déjà existante, est fortement encouragée, notamment fiscalement, et devra faire l'objet d'un schéma de mutualisation, rendu obligatoire à partir de 2015.

- Au niveau de l'enfance jeunesse et des T.A.P., la Communauté de Communes de Lembron Val d'Allier sollicite Ardes Communauté pour la coordination Enfance / Jeunesse (50 % ?) et la conception des T.A.P. (10 à 20 % ?). Ceci pourrait se concrétiser à l'automne.
- Au niveau du C.I.A.S., des mutualisations peuvent également être trouvées : Lembron Val d'Allier, Bassin Minier Montagne, échelle Pays pour l'aspect de la veille sociale etc ? Echéance autour de 2015/2016. La gestion administrative peut être assurée par un pôle administratif stabilisé.
- Différents besoins d'interventions techniques sont exprimés par les communes. La création d'un service mutualisé, pourrait permettre l'embauche d'un conducteur de travaux (payé par Ardes Communauté avec participation des communes).

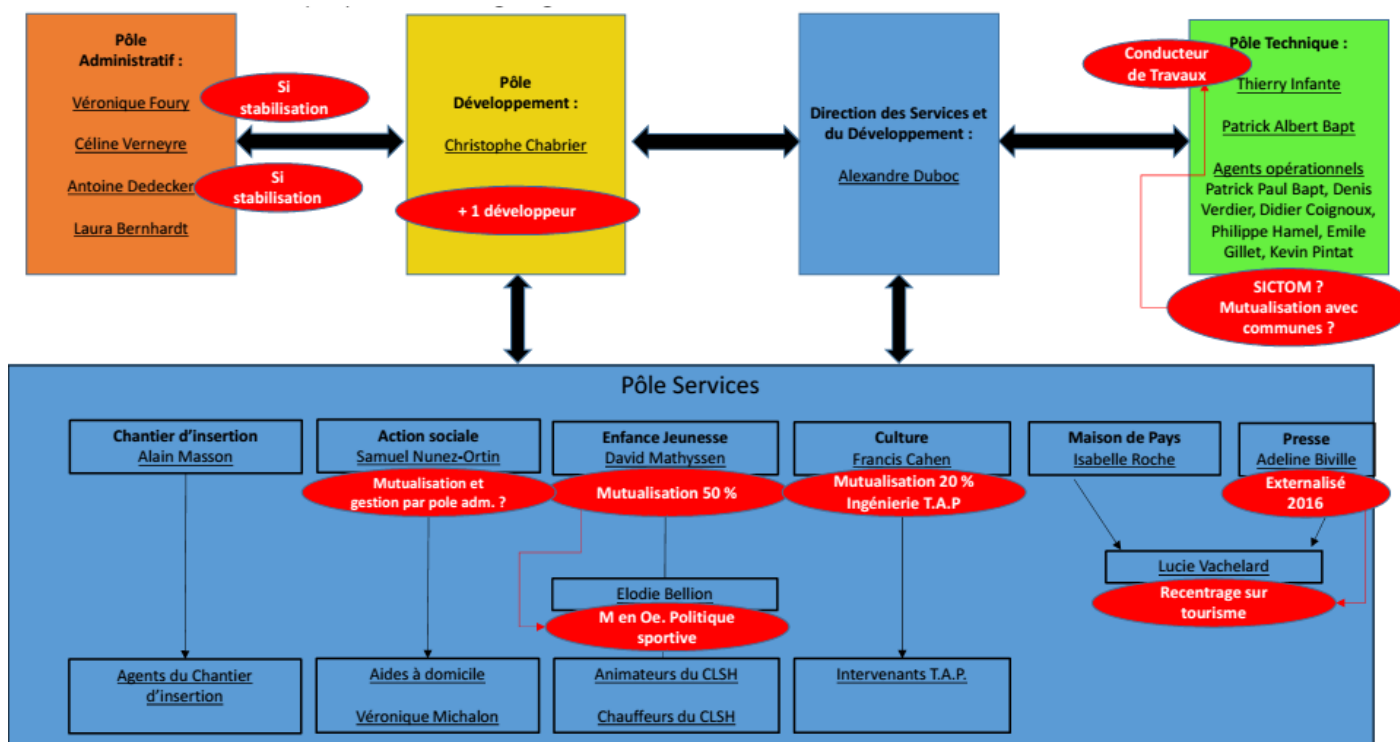
3) La refonte des services techniques

La tension budgétaire sur le service des ordures ménagères amène à s'interroger sur la possibilité d'externaliser le service, avec reprise du matériel et des personnels.

4) L'orientation vers le développement

Ardes Communauté est et doit rester une collectivité de services et de développement. Beaucoup de personnel est affecté à la gestion de services et ne prend pas ou ne souhaite pas prendre part au développement du territoire. Il semble nécessaire, grâce aux différentes économies générées, de pouvoir recruter un profil de « développeur ».

Ces différentes modifications entraînent un effectif de 18.80 E.T.P. (contre 22 E.T.P. actuellement) et sont représentées ci-dessous :



Passé cet exposé, le Président ouvre le débat.

Christian Maerten pense que ce travail était nécessaire et que la voie de la mutualisation doit être pleinement explorée dès maintenant et notamment dans le contexte de la refonte probable des intercommunalités. Il note la proposition de mutualisation des agents techniques

et propose de compléter la réflexion par la mutualisation des secrétariats de mairie, à terme. Bernard Veissière reprend cette idée par l'exemple des salaires. Chaque commune réalise un ou plusieurs bulletins de salaires et cela entraîne la nécessité que toutes les secrétaires se forment sur les évolutions de taux de charges etc. Il indique que pour autant une personne spécialisée dans ce domaine peut aller beaucoup plus vite et que produire, 10 ou 15 bulletins supplémentaires ne génère pas un temps de travail fort. L'exemple est reproductible sur différents thèmes : la gestion des sections, le suivi des carrières etc... Pascale Brun indique que le sujet peut être réfléchi mais qu'il ne faut pas que cela entraîne de coût supplémentaire. Roger Roche s'inquiète, dans le cadre d'une mutualisation, de la perte de temps effectif pour les communes. Guillaume Rousset indique que cela ne peut qu'augmenter la part de temps disponibles pour les communes.

Plus globalement, et revenant à l'exposé précédent, Guillaume Rousset précise que la mutualisation est fortement encouragée par l'Etat, y compris financièrement via le CIF qui influe directement sur la DGF.

Après débat, Bernard Veissière conclut sur la mutualisation des secrétariats, qu'un état des lieux sera réalisé pour avancer dans la réflexion. Par ailleurs, il propose au conseil de valider la démarche et le fonds de la modification de l'organigramme telle que présentée. **Accord unanime.**

Il précise qu'une concertation avec les personnels sera faite courant octobre sur la base des profils de poste, pour une validation définitive des éléments et une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En prévision de ces étapes, il propose de valider certaines décisions :

- Selon les besoins, et en vue de la stabilisation du service administratif, il est proposé la prolongation de Laura Bernhardt pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. **Accord unanime.**
- Compte tenu de la réorganisation du service administratif et des états de service, le Président propose une augmentation de Céline Verneyre à l'indice brut 439 majoré 387 (soit environ 80 € nets / mois) à partir du 1<sup>er</sup> octobre. **Accord unanime.**
- Monsieur le Président rappelle que Mme Foury bénéficie d'un contrat à durée déterminée de responsable administratif au sein d'Ardes Communauté ayant démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2015 et dont la rémunération est basée sur l'indice brut 650, indice majoré 543. Il rappelle que le service administratif a évolué ces derniers mois avec :
  - L'embauche et la prolongation de Mme Laura Bernhardt qui assure de nombreuses actions de secrétariat et de comptabilité
  - La réaffectation de la mission de gestion du personnel (carrières, paies, cotisations...) à Mme Céline Verneyre

Il conclut donc que ces éléments ont notablement modifié les missions de Mme Foury et que la responsabilité administrative d'Ardes Communauté est désormais partagée.

La substance du poste étant modifiée, en accord avec la salariée concernée, il propose de revoir la rémunération et de la passer à l'indice brut 511 majoré 440. **Accord unanime.**

- Compte-tenu des propositions pour une mutualisation du poste de coordination Enfance Jeunesse avec la communauté de Lembron Val d'Allier, le Président propose de valider le principe d'une mutualisation à hauteur de 50 % par communauté. Il indique que les éléments concernant les emplois du temps, les modalités de mutualisation (convention, partage des contrats, etc) ne sont pas encore fixées et que ceci pourrait aussi se traduire par une augmentation de salaire mesurée de l'ordre de 50 à 100 € pour Ardes Communauté. Le Président propose de valider les principes et de l'autoriser à négocier. **Accord unanime.**

Le Président demande à Alexandre Duboc de quitter temporairement la séance. Compte-tenu du travail effectué, il propose une augmentation significative de ce dernier en se basant sur l'indice brut 743, majoré 614. **Accord unanime.**

Alexandre Duboc réintègre la séance.

Le Président demande l'autorisation du conseil pour rencontrer le SICTOM Issoire Brioude en vue d'une adhésion d'Ardes Communauté. Jean-Louis Lenègre indique que vu le contexte cette adhésion est plutôt urgente. **Accord unanime.**

## Décisions modificatives

En préalable aux décisions modificatives, Bernard Veissière demande à Alexandre Duboc de faire le point sur le centre touristique et d'expliquer les propositions.

### *Point financier sur le centre touristique*

Les chiffres ont été ajustés avec le Trésor Public depuis la séance sans que cela ne modifie les décisions.

### Etape 1 : Rappel de la situation au 11/12/13

Le dernier point financier effectué en conseil communautaire date du 11 décembre 2013. Il faisait apparaître un montant de dépenses de 9 862 970 € H.T. pour une estimation de 9 400 000 € H.T. en tout début de projet.

Le plan de financement était le suivant :

Europe (FEDER)	998 970 €
Etat (DDR / DETR / FNADT)	1 700 000 €
Région (FRADDT)	1 000 000 €
Conseil Général	2 575 000 €
<i>Sous total subventions</i>	<i>6 273 970 €</i>
Emprunt couvert par loyer VPTi	2 489 000 €
Autofinancement Ardes Communauté	1 100 000 €
TOTAL :	9 862 970 €

Pour information, l'état des versements est le suivant :

Nature de la recette	Montants attendus	Versements effectués	Date du versement	Reste à recevoir
Europe - FEDER	998 970,00 €	589 890,41 € 138 234,14 €	18/12/12 20/08/14	270845.45 €
Etat - FNADT	500 000,00 €	151 677,00 € 64 358,00 € 22 072,00 € 261 893,00 €	26/10/10 31/12/11 17/10/12 18/03/14	0.00 €
Etat - DDR	300 000,00 €	180 889,00 € 59 111,00 € <b>Demande de solde faite</b>	11/10/11 13/11/12	60 000,00 €
Etat - DETR 2011	450 000,00 €	135 000,00 € 225 000,00 €	13/11/12 18/07/14	90 000,00 €
Etat - DETR 2012	450 000,00 €	135 000,00 € 225 000,00 €	13/11/12 18/07/14	90 000,00 €
Région -Tourisme	320 000,00 €	96 000,00 € 224 000,00 €	03/05/11 23/06/11	0,00 €
Région -FRADDT	680 000,00 €	79 913,60 € 163 798,40 € 368 288 €	14/02/11 07/12/11 18/07/14	68 000 €
Département - CLD1	875 000,00 € + 60 000,00 €	262 500,00 € 175 000,00 € 195 666,00 € <b>Solde demandé</b>	10/04/10 01/10/11 05/11/12	241 834,00 € + 60 000,00 €
Département - CLD2	1 640 000,00 €	510 000,00 € 340 000,00 € 620 000,00 €	16/02/11 17/10/11 05/11/12	170 000,00 €

		<b>Solde demandé</b>		
Sous-total subventions	6 273 970,00 €	5 291 290,54 €		982 679,45 €
Fond propres	1 100 000,00 €	585 066,26 €		514 933,74 €
Emprunt	2 489 000,00 €	2 489 000,00 €		0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 862 970,00 €</b>	<b>€</b>		<b>€</b>

### Etape 2 : Ajustement des dépenses

La mise à jour du montant de dépenses suite aux différents avenants et prestations supplémentaires amènent un surcoût de l'ordre de 150 000 € H.T. (soit 1.52 % du projet) ce qui établirait les dépenses à 10 012 970 € H.T.

MAIS : il apparaît que des erreurs de maîtrise d'œuvre se sont traduites en comptabilité par de mauvaises affectations budgétaires. Ainsi :

- Le marché de l'entreprise Suffixe (mobilier) a été payé en intégralité sur le budget Centre Touristique alors qu'il était prévu une partie sur le budget de la salle multi-activité. Il convient donc procéder à des opérations comptables pour rétablir la réalité. Le marché actualisé de l'entreprise Suffixe étant de 31631.14 € H.T., il est proposé d'en affecter la moitié sur chacun des budgets concernés (cette partie d'investissement n'étant pas éligible aux subventions, les recettes ne sont pas modifiées). Le Président demande au Conseil de valider cette répartition et de l'autoriser à signer toute pièce comptable nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. **Accord unanime.**
  - Le centre touristique a été réalisé en deux appels d'offres : le premier correspondant à la partie « Hébergement » et le second comprenant en tranche ferme la partie « accueil - restaurant - piscine » et en tranches conditionnelles, les garages d'une part et la salle multi-activités d'autre part. Le lot de VRD, attribuée à l'entreprise RDC, est un lot commun aux différentes tranches du projet. Il n'a pour autant été payé que sur le budget du centre touristique. Le montant du marché est de 812 701.85 €.
  - La répartition devait donc être la suivante :
    - o Centre touristique 9 008 774 €
    - o Garages 600 000 €
    - o Salle 1 470 000 €
    - TOTAL 11 078 774 €
  - Soit en pourcentage :
    - o Centre touristique 81.31 %
    - o Garages 5.42 %
    - o Salle 13.27 %
  - Il convient donc de procéder aux écritures nécessaires pour répartir le marché selon ces pourcentages comme suit :
    - o Budget annexe centre touristique :  $812\,701.85 \times 81,31\% = 660807.87\text{ €}$
    - o Budget principal, programme garage :  $812\,701.85 \times 5,42\% = 107845.53\text{ €}$
    - o Budget principal, programme salle :  $812\,701.85 \times 13,27\% = 44048.45\text{ €}$
- Il est proposé au conseil de valider ce principe de répartition, pour le marché et les actualisations, et d'autoriser le Président à signer toute pièce comptable nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. **Accord unanime.**

### Etape 3 : traduction budgétaire (en dépenses)

Les paiements réalisés (hors opérations d'ordre et opérations de régularisation de TVA) sont de 9 386 483.50 € H.T. (pour un total réajusté de 9 821 689.57 € H.T.), soit un solde à payer de 435206.07 € H.T.. Or sur le budget d'investissement touristique, ont été comptablement inscrits en 2014, **278 500 € H.T.** Le montant non inscrit est donc de :  $435\,206.07 - 278\,500.00\text{ €} = 156\,706.07\text{ €}$ .



En dépenses, il serait donc nécessaire d'augmenter le compte 2313 du programme 10 de : 156 706.07 €.

#### Etape 4 : En recettes

En recettes, il est rappelé qu'Ardes Communauté a prévu de verser en autofinancement de l'investissement du budget centre touristique, la somme de 1 100 000 €.

A ce jour, les sommes versées sont de 925 000 € depuis le budget principal d'Ardes Communauté vers son budget annexe dont 339933.74 € pour le fonctionnement et 585066.26 € pour l'investissement.

Il reste donc à envoyer du BP vers le budget centre touristique, par un comblement progressif du déficit d'investissement le montant de  $1\ 100\ 000\ € - 585\ 066.26\ € = 514\ 933.74\ €$  H.T. au maximum.

Au budget du centre touristique 2014, la participation d'Ardes Communauté est traduite par un emprunt d'équilibre de 118 000 €.

Compte tenu des 514 933.74 € restant à injecter au maximum - les 118 000 € prévus d'ores et déjà, il reste donc potentiellement : 396 933.74 €. Dans un premier temps, il est proposé d'augmenter cet emprunt d'équilibre de la somme nécessaire soit 156 706.07 €.

#### ***Décision modificative sur le budget centre touristique***

Après cette présentation, le Président propose donc de conclure l'ensemble des éléments ci-dessus par la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement, compte 2313, programme 10 : + 156 706.07 €
- Recettes d'investissement, compte 1641 : + 156 706.07 €

Accord unanime.

#### ***Décision modificative sur le budget général***

Compte tenu des réaffectations de RDC et Suffixe, il apparaît que :

- Le Programme 200 (salle multi-activité) doit être augmenté en dépenses des montants de RDC et Suffixe en T.T.C. soit + 136 800 €
- Le Programme 130 (garages) doit être augmenté en dépenses du montant de RDC en T.T.C soit + 55 560 €

Ceci génèrera du F.C.T.V.A. à hauteur de 26 417 € en recettes.

Consécutivement, le programme 220 (provisions), est diminué en dépenses de 184 923 €.

Soit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 – F.C.T.V.A	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 417.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, Fonds, divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-130 Garage et Atelier Technique (CT) -	0.00 €	55 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-200-Salle Multi-Activités (CT)	0.00 €	155 780.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-220- Provisions pour investissements futurs	184 923.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>184 923.00 €</b>	<b>211 340.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>184 923.00 €</b>	<b>211 340.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 417.00 €</b>

Le Président demande au conseil l'autorisation de prendre la décision modificative au budget principal nécessaire à l'application des réaffectations. **Accord unanime.**

## Projet de territoire : fiches actions

Le Président rappelle que les axes stratégiques du projet de territoire, co-produit par le Pays et ses communautés de communes membres, ont été présentés lors de la conférence des maires du 28 juin 2014 (Le document de présentation a été adressé à chaque mairie). Le Président précise qu'il convient désormais d'entrer « dans le concret » en proposant des projets :

- Portés par la communauté de communes
- Portés par les communes

Guillaume Rousset précise que les communes et la communauté peuvent proposer des fiches sans limitation de nombre, quelle qu'en soit l'avancée : de l'idée jusqu'à un projet défini et chiffré, même si elles sont incertaines, même si elles ne semblent pas pouvoir appeler d'aides a priori,...

Les communes doivent faire remonter leurs fiches à la communauté qui transmettra au Pays. Ces fiches actions feront apparaître des complémentarités ou des projets communs à plusieurs territoires. Elles pourront permettre de justifier une demande d'appui financier plus aisément que sur des projets isolés.

Il est précisé que la rédaction d'une fiche ne signifie pas automatiquement un financement (Europe, Région, Département) et qu'Ardes Communauté n'est pas un organisme financeur.

Le Président précise que les fiches actions des communes devront parvenir à Ardes Communauté pour le 10 octobre 2014. Il propose une réunion de concertation sur les fiches projets d'Ardes Communauté le 13 octobre 2014 à 20h à Ardes pour une prise de décision en conseil communautaire à la fin du mois d'octobre.

## Dynamiques économiques

### *Mission de l'EDE sur le quai d'embarquement de la Cabane*

Le Président indique que suite aux demandes de mise aux normes du quai d'embarquement de la Cabane par la Direction de Protection des Populations (ancienne DSV), Ardes Communauté s'est rapproché de l'Etablissement Départemental de l'Elevage en vue de la définition et de la négociation des investissements à réaliser. L'E.D.E. a pour cela présenté un devis de base de 610 € H.T. accompagné de quatre journées d'intervention sur site à 155 € H.T. soit 620 € H.T. Le coût total de la mission serait donc de 1230 € H.T. Cette étude consistant en la définition d'un investissement futur, le Président propose d'imputer cette dépense sur le programme 50.

**Accord unanime.**

Le Président indique qu'on ne connaît pas encore la date de rendu de la mission ni le montant global de l'investissement. Il précise toutefois qu'il serait opportun de demander une aide à Mme la Députée (Danièle Auroi), au titre de la réserve parlementaire et une aide au titre de la DETR 2015 ou encore du Conseil Général. Il demande au conseil de valider ce principe. **Accord unanime.**

### ***Aire de services pour les campings-cars***

Le Président rappelle que le projet d'aire de service pour les campings-cars a été inscrit au budget 2014 d'Ardes Communauté pour un montant de 36 000 € H.T. (44 000 € T.T.C). Il informe l'assemblée que suite au désengagement d'un projet sur le territoire départemental, la DETR 2014 initialement refusée à au final été accordée à hauteur de 30 % de 36 000 € soit 10800 €. Une subvention du Conseil Général de 4500 € avait été obtenue précédemment.

Jean-Louis Lenègre demande si le projet concerne bien les alentours de la station service d'Ardes Communauté. Ceci est en effet confirmé. Il demande si des aires de stationnement dans différentes communes pourraient être envisagées. Le Président répond que cela peut faire l'objet d'une fiche dans le cadre du projet de territoire.

### ***Produits locaux***

Le président expose que dans le cadre du portage de produits locaux à domicile, Ardes Communauté réalise les livraisons et qu'à ce titre, une contribution de 3 euros par commande avait été envisagée au démarrage du projet.

Ceci pouvant freiner le développement du projet, ces 3 euros n'ont pas été prélevés sur les commandes déjà effectuées et il propose au conseil de renoncer à cette recette de façon définitive. Il est précisé que cette délibération est nécessaire pour le versement de la subvention Leader sur le projet. **Accord unanime.**

## **Culture**

### ***Schéma de développement culturel***

Guillaume Rousset, vice-président en charge des services et de la vie locale, présente le schéma de développement culturel ci-dessous synthétisé et précise que le but de ce document est de fixer des orientations pouvant être révisés en cours de période :

Axes stratégiques / Objectifs	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
<p><b>0) Formaliser le schéma de développement culturel au niveau intercommunal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser l'existant</li> <li>- Impliquer localement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépouillement et analyse du questionnaire « l'accès à la culture ».</li> <li>. Méthode de mise en cohérence des événements culturels communautaires, communaux et associatifs (appui logistique, mutualisation des moyens, plan de communication).</li> <li>. Identification des lieux possibles d'accueil d'événements culturels sur le territoire.</li> <li>. Recensement des artistes amateurs et professionnels du territoire.</li> <li>. Définition du partenariat avec l'association « Ces Alliés ».</li> <li>. Enquête sur l'opportunité d'un projet fédérateur avec la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mise en place d'indicateurs et d'outils d'évaluation pour nourrir un diagnostic permanent.</li> <li>. Mise en cohérence des événements culturels communautaires, communaux et associatifs (programmation concertée, plan de com.).</li> <li>. Mise en œuvre du chantier fédérateur éventuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Bilan, analyse et redéfinition du projet de développement.</li> <li>. Initier une réflexion sur la transversalité interservices de la culture.</li> <li>. Nouveaux lieux culturels identifiés et fréquentés.</li> <li>. Première édition de l'éventuel chantier fédérateur.</li> </ul>
<p><b>1) Mettre en œuvre une saison culturelle de proximité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Initier une programmation étoffée et décentralisée de spectacles vivants (test des vendredis et samedis soirs, gratuité pour les enfants le mercredi après-midi, lien avec le centre de loisirs).</li> <li>. Etudier avec les partenaires locaux la faisabilité et l'opportunité de la mise en œuvre d'une activité de cinéma ambulant et d'une programmation d'été itinérante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Eclectisme et « prises de risques artistiques » renforcés.</li> <li>. Décentralisation dans d'autres communes d'Ardes Co. (équipements provisoires de lieux).</li> <li>. Mise en œuvre d'une activité cinéma ambulant et d'une programmation d'été itinérante, selon étude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Saison culturelle et programmation été en vitesse de croisière.</li> </ul>
<p><b>2) Renforcer la présence et la pratique artistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Initiation et évaluation de la nouvelle formule TAP.</li> <li>. Encouragement à la mise en place de nouveaux ateliers de pratiques artistiques.</li> <li>. Opportunité d'un projet de résidence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Réinitialisation des TAP « éducation populaire, art et citoyenneté ».</li> <li>. Appui technique et suivi des nouveaux ateliers de pratiques amateurs (théâtre, club photo, danse hip-hop, chorale, ...).</li> <li>. Résidence, selon opportunité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. TAP et ateliers de pratiques artistiques en vitesse de croisière.</li> </ul>
<p><b>3) Réseau lecture : Etoffer et professionnaliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Formation de la bibliothécaire.</li> <li>. Etude sur le fond et le renouvellement documentaire.</li> <li>. Etude sur le développement du numérique et du virtuel.</li> <li>. Mise en place des boîtes à lire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Développement du numérique (espace dédié, lecture, écoute).</li> <li>. Initiation d'opérations de médiations (diffusion artistique, conférences et expos) autour des événements phares (rentrée littéraire, semaine de la poésie, semaine du livre jeunesse).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. La médiathèque comme lieu privilégié de culture.</li> </ul>

		. Participer à une réflexion sur « une maison de pays nouvelle génération »	
<b>4) Patrimoine</b>	. Accueil et suivi d'un(e) stagiaire pour la rédaction d'un plan « patrimoine » transversal. . Initier une programmation d'expos et conférences avec l'appui de partenaires (PAH, PNRVA BDP, ...).	. Mise en œuvre du programme d'actions patrimoine (documentation, expos, conférences, ...) en lien et cohérence avec les événements culturels.	. Réflexion sur un programme d'actions patrimoine en lien avec les autres services communautaires.
<b>5) Inscrire la démarche dans le projet de développement du Pays</b>	. Participer à une réflexion sur la mutualisation de moyens au niveau du Pays ainsi que sur l'articulation avec la politique régionale. . Mener une réflexion sur l'état des lieux et les besoins culturels (lieux dédiés, formation, présence artistique, ...) et la cohérence des actions de pratique, de formation, de création et de diffusion.	. Contribuer à la rédaction d'un plan de développement « Pays ».	. Enclencher des actions de mutualisation de moyens (lieux identifiés, saisons partagées, accueils et conventions de résidences artistiques, équipes techniques, ...).

Il propose au Conseil de valider le schéma de sorte à fixer un cadre pluri-annuel. **Accord unanime.**

#### ***Présentation de la saison culturelle 2014 - 2015***

Guillaume Rousset précise que dans l'axe 1 de ce schéma, une saison culturelle pluridisciplinaire est prévue.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 25 juin la participation des communes à hauteur de 30 % des coûts de chaque spectacle (cachet artistique, frais d'accueil, droits SACEM / SACD, etc). Il précise que sur une année complète (saison de septembre à août), la saison représente un coût de 25 000 € T.T.C sur laquelle une subvention du Conseil Général de 2 500 € devrait être obtenue. La participation des communes représente 7 500 € ce qui laisse un autofinancement d'Ardes Communauté de 15 000 € environ (hors recettes des entrées).

Il présente le prévisionnel des manifestations de la saison :

#### **OCTOBRE 2014**

V 3/10 - 21h00 : Trio Schulhoff (flûte, alto, contrebasse) - Tout public

Eglise de Rentières

*Coût : 1556 € T.T.C. soit 466.80 € pour la commune de Rentières et 1089.20 € pour Ardes Communauté.*

Me 15/10 - 15h30 : Spectacle enfants à partir de 5 ans - Kaya la louve par la Cie Vagabonde suivi de Plume bleue de la Cie Nota Bene

Salles voutées d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 1117 € T.T.C soit 335.10 € pour la commune d'Ardes et 781.90 € pour Ardes Communauté*

#### **NOVEMBRE 2014**

S 8/11 - 20h30 : Rentrée littéraire - Inauguration de la Boite à lire N°1 - Cie Lecture à la carte - tout public

Salle voutée d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 537.50 € T.T.C. soit 161.25 € pour la commune d'Ardes et 376.25 € pour Ardes Communauté*

Me 26/11 - 15h30 : Spectacle enfants et tout public - la mouette et le chat - Cie Chambouletout théâtre

Salle voutée d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 652 € T.T.C. soit 195.60 € pour la commune d'Ardes et 456.40 € pour Ardes Communauté*

#### DECEMBRE 2014

V 5/12 - 21h00 : Dernières nouvelles des volcans - conte musical - Cie l'Auvergne imaginée - tout public

Salle polyvalente d'Apchat

*Coût : 1828.50 € T.T.C. soit 548.55 € pour la commune d'Apchat et 1279.95 € pour Ardes Communauté*

S 20/12 - 20h30 : Wladislaw Polski World Tour 2018 par Chraz - One man show humoristique - tout public

Théâtre du gymnase au centre touristique d'Ardes

*Coût : 2395.00 € T.T.C. soit 718.50 € pour la commune d'Ardes et 1676.50 € pour Ardes Communauté*

#### JANVIER 2015

V 16/1 - 21h00 : Concert jazz manouche - Tri potes swing

Salle polyvalente d'Aagnat

*Coût : 721.50 € T.T.C. dont 216.45 € pour la commune d'Aagnat et 505.05 € pour Ardes Communauté*

Me 28/1 - 15h30 : Quand je serai grand - Cie Contropie

Salle voutée d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 778.00 € T.T.C. dont 233.40 € pour la commune d'Ardes et 544.60 € pour Ardes Communauté*

#### FEVRIER 2015

V 6/2 - 21h00 : Spectacle burlesque - Les tartignoies - tout public

Salle polyvalente de Madriat

*Coût : 1945 € T.T.C. dont 583.50 € pour la commune de Madriat et 1361.50 € pour Ardes Communauté*

Me 25/2 - 15h30 : Spectacle enfants de 6 à 12 ans - Jardins - Acteurs, pupitres et Cie

Salle voutée d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 808 € T.T.C. dont 242.20 € pour la commune d'Ardes et 565.60 € pour Ardes Communauté*

#### MARS 2015

V 6/3 - 21h00 : Concert Jazz par Azulejos - Sous réserve de confirmation

Théâtre du gymnase au centre touristique d'Ardes

*Coût : 2295 € T.T.C. dont 688.50 € pour la commune d'Ardes et 1606.50 € pour Ardes Communauté*

Me 18/3 - 15h30 : Spectacle enfants à partir de 3 ans et tout public - Marionnettes par la Cie Golondrino

Salle voutée d'Ardes-sur-Couze

*Coût : 1380.85 € T.T.C dont 414.25 € pour la commune d'Ardes et 966.60 € pour Ardes Communauté*

AVRIL 2015

Me 8/4 - 15h30 : Spectacle enfants à partir de 7 ans - Marcellin Caillou par la Cie les ateliers du capricorne

Salle voutée d'Ardes

*Coût : 778.00 € T.T.C. dont 233.40 € pour la commune d'Ardes et 544.60 € pour Ardes Communauté*

V 24/4 - 21h00 : Musique trad. - Aligots éléments - par Tome Fraiche Productions -

Salle polyvalente d'Anzat le Luguet

*Coût : 1795.00 € T.T.C. soit 538.50 € pour la commune d'Anzat et 1256.50 € pour Ardes Communauté*

MAI 2015

S 23/5 - 20h30 : Orchestre symphonique des Dômes. Sous réserve de confirmation.

Théâtre du gymnase au centre touristique d'Ardes

*Coût : 2634 € T.T.C. dont 790.20 € pour la commune d'Ardes et 1843.80 € pour Ardes Communauté.*

JUIN 2015

S 6/6 - 20h30 : Inauguration Boite à lire N°2 - Cie Lecture à la carte

Salle d'expo de La Godivelle

*Coût : 594.00 € T.T.C. dont 178.20 € pour la commune de la Godivelle et 415.80 € pour Ardes Communauté*

S 20/6 : Fête de la musique - Musique, chants et percussions d'Afrique de l'Ouest - Cie Dha Gue Na

Place du marché aux veaux d'Ardes

*Coût : 891 € T.T.C. dont 267.30 € pour la commune d'Ardes et 623.70 € pour Ardes Communauté.*

ETE 2014 : 2500.00 € T.T.C

4EME TRIMESTRE 2015 : 8000 € T.T.C.

Il précise que beaucoup d'évènements se passent à Ardes, notamment à la salle multi-activité et aux salles voutées et que compte tenu du principe validé le 25 juin, cela représente donc un investissement fort de la commune.

Sous réserve que ce programme soit validé par les communes intéressées, Guillaume Rousset demande au Conseil de valider le programme et d'autoriser le Président à signer les contrats de

cessions des différents spectacles envisagés ci-dessus. Il précise que cette liste reste prévisionnelle tant que les dates ne sont pas validées avec les artistes. En conséquence, la liste pourra varier à la marge. **Accord unanime.**

Par ailleurs, différents spectacles « jeune public » sont proposés les mercredis après-midi. La Commission « Services et vie locale » propose que, pour cette première saison, l'entrée au spectacle soit gratuite (la mention sera portée ainsi : Tarifs : XX € : offert par Ardes Communauté). **Accord unanime.**

Françoise Pelissier demande à ce que l'ensemble des spectacles proposés soit vu au préalable pour éviter tout problème de qualité. Guillaume Rousset précise que ce principe a bien été acté.

## **Sport**

### ***Association Multi Sport***

Guillaume Rousset indique que suite au dernier conseil communautaire, l'association Ardes Multi Sport a été créée le 2 septembre 2014 et que les statuts sont dans le dossier de séance. Il rappelle qu'Ardes Communauté versera prochainement la subvention de démarrage de cette association à but communautaire soit 500 €.

### ***Convention de prêt/location de la salle multi-activité***

Guillaume Rousset indique qu'en accord avec la commission « Services et vie locale » un projet de convention de prêt/location de la salle multi-activité a été conçu. Il propose aux conseillers de la lire et de faire part de leurs remarques éventuelles à Ardes Communauté.

## **Environnement et Transition Energétique**

Le Président expose que dans l'attente d'une nouvelle consultation pour la collecte des Points d'Apport Volontaire, Ardes Communauté avait prolongé de 6 mois le contrat avec Echalié jusqu'au 31/10/2014. La consultation menée par le VALTOM n'ayant pas encore aboutie, il propose de prolonger à nouveau le contrat jusqu'au 31/12/2014. **Accord unanime.**

## **Patrimoine**

Bernard Veissière indique que le patrimoine se situe dans les compétences de la commission « Dynamiques Economiques » en tant que support de l'activité touristique, de la commission « Services et vie locale » au titre de l'aspect culturel et également de la commission « Aménagement du territoire ». Il donne la parole à Alexandre Duboc qui rappelle que lors du dernier conseil communautaire, il a été validé le principe d'une offre de stage dans le but de réaliser :

- Une liste des patrimoines existants sur le territoire et l'état de la connaissance de ceux-ci
- Un programme d'actions sur 3 à 5 ans, comprenant des projets de connaissance, de conservation et de valorisation touristique et culturelle notamment.

Il commente rapidement l'offre et indique que l'opération sera lancée à la rentrée.

## **Administration générale**

### ***Adhésion à la Mission Locale pour les jeunes du Val d'Allier Issoire***

Le Président rappelle que la mission locale a pour but l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et permet notamment aux collectivités comme Ardes Communauté des recrutements « locaux » au sens large et un suivi des contrats CAE ou contrats d'avenir.



La mission locale réalise un appel à cotisations auprès des communes de 0.90 €/ habitants. Suite à une rencontre avec Mme Vallée, directrice de la mission locale, il est proposé qu'Ardes Communauté adhère à la mission locale au nom des 15 communes du territoire. Guy Fradin indique que sa commune a très probablement déjà payé son adhésion. D'autres communes semblent dans le même cas. Le principe d'une adhésion unique est donc validé à partir de l'année 2014. **Accord unanime.**

### ***Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation de délégués***

Le Président indique que le CNAS offre différentes prestations sociales aux salariés (aide au déménagement, prestations en cas de mariage, naissance, etc, tickets cinéma, prêt préférentiel...).

Il précise qu'il convient de désigner un représentant élu pour représenter Ardes Communauté auprès du CNAS. Guillaume Rousset se porte candidat. **Accord unanime.**

Un représentant des agents doit aussi être désigné. Mme Céline Verneyre est élue par les salariés.

Il est demandé au Conseil d'acter cette élection. **Accord unanime.**

### ***Adhésion à l'ADCF***

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté adhérait jusqu'ici à l'assemblée des communautés de France (ADCF). En raison des élections, l'appel à cotisation reçu au mois d'avril n'avait pas été honoré. Il propose au conseil d'adhérer à cette association pour un montant de 222.60 €. **Accord unanime.**

### ***Auto-laveuse***

Le Président indique qu'une convention entre Ardes Communauté et VPTI permettrait un achat mutuel d'une autolaveuse pour la salle multi-activité. Il précise que cet achat avait été inscrit au budget et demande l'autorisation de signer ladite convention. **Accord unanime.**

## **Questions diverses**

Maître Mangon, notaire à Ardes-sur-Couze, se présente à l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 17h.